Santé Mentale









MARDI 8 juin 28 septembre 7 décembre 2021



Dates En visioconférence De 13h30 à 15h30

Nous avons assisté au glissement, dans la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 sur le financement de la sécurité sociale, de l'article 84 sur l'isolement et la contention chez des patients en hospitalisation sans consentement. Bien que tous les soignants soient d'accord sur le fait qu'il s'agisse de mesures de dernier recours, le problème de leur application reste entier. Effectivement, la loi prévoit pour l'isolement une période de 12h renouvelables par tranche de 12h jusqu'à 48h et pour la contention, 6h renouvelables par tranche de 6h dans un maximum de 24h. Au delà, il y a une obligation d'informer le juge des libertés et de la détention.

Comment peut-on comprendre cela ? Quel est le sens éthique de ces mesures ? Quelles réflexions éthiques appellent-elles ?

La contention puise ses origines dans la confluence de deux histoires qui s'inscrivent en contrepoint. La première est l'exercice des gouvernements des peuples d'abord soucieux de préserver l'ordre public de la violence et de l'agressivité de quelques-uns, d'abord à l'égard des autres, et ensuite à l'égard d'eux-mêmes. La seconde est celle des systèmes de santé auxquels fut demandé de contenir toutes celles et ceux qui furent considérés comme des « insensés », des « déments », des « aliénés » en les enfermant et en les « soignant » sous contrainte. Les enjeux éthiques de la contention restent toujours aujourd'hui d'actualité. Mais ils ne peuvent se comprendre qu'en revisitant l'histoire de la contention de l'enfermement aux entraves, des entraves aux psychotropes parcourant ainsi les grandes étapes de l'évolution de la psychiatrie et de la médecine jusqu'à la pandémie.

Cette rencontre se voudrait la première manifestation d'un projet de promotion d'une culture éthique dans le monde de la santé mentale bâti sur une collaboration entre le pôle Universitaire de Psychiatrie adulte du Centre Hospitalier Henri Laborit (Pr Nemat Jaafari) et le site de Poitiers de l'Espace régional de réflexion éthique ERENA (Pr Roger Gil). Ainsi pourront être organisés des rencontres-débats ainsi que des cafés éthiques traitant de situations concrètes pour en discerner les enjeux éthiques. Ces évènements seront ouverts aux étudiants, aux internes, aux professionnels de santé et du secteur médico-social. Ils seront aussi ouverts dans la perspective d'une éthique citoyenne à toutes celles et ceux qui souhaiteraient mieux comprendre les défis posés par le « prendre soin » et par la recherche en santé mentale aux valeurs fondatrices de la bioéthique, c'est-à-dire de l'éthique du vivant. C'est dire l'importance d'une vision « énactive » ou « incarnée » de la santé mentale intégrée dans la complexité biopsychosociale de la vie.



Président de séance : Pr Nemat Jaafari (Université de Poitiers)

Orateur: Pr Roger Gil (Directeur du site de Poitiers

de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine)

Modérateur : Pr Pierre-Michel Llorca (Université de Clermont-Ferrand)



Inscription obligatoire en ligne à partir de notre page evènement

https://ch-laborit.fr/evenement/sante-8-iuin-2021

